

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 998 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-893 portant attribution à titre provisoire aux magistrats relevant du ministère de la France d'outre-mer de versements mensuels et suppression de l'indemnité exceptionnelle et temporaire allouée par le décret du 25 février 1947

n° 998

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-893 portant attribution à titre provisoire aux magistrats relevant du ministère de la France d'outre-mer de versements mensuels et suppression de l'indemnité exceptionnelle et temporaire allouée par le décret du 25 février 1917. (J. O. K. F. du 19 juin 1947, page 5690.) Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, LIURETTE.